

**VOIX DE
FEMMES**

SOS MARIAGE FORCÉ
☎ 01 30 31 05 05

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Depuis 2018, nous enrichissons nos rapports d'activité de témoignages de jeunes femmes concernées par le mariage forcé. Nous assurons l'anonymisation des données personnelles en modifiant les prénoms, lieux d'origine et de résidence, afin d'assurer la sécurité maximale des victimes et de celles et ceux qui les aident.

Les chiffres mentionnés dans le présent rapport représentent la réalité du mariage forcé à travers les situations connues de VOIX DE FEMMES.

SOMMAIRE

Chiffres-clefs 2022

p.5

AXE I - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DES PERSONNES CONFRONTÉES AU MARIAGE FORCÉ

I. LA SITUATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

p. 9-12

A/ Caractéristiques des publics

- 1/ Nombre, sexe et âge
- 2/ Territoires de résidence
- 3/ Scolarité et autonomie financière

B/ Des violences multiples

- 1/ Les violences intrinsèques du mariage forcé
- 2/ Le mariage forcé : lieu et type de mariage

Paroles des jeunes concerné.e.s

p.18

II. LE SOUTIEN APPORTÉ AUX VICTIMES

p. 14-22

A/ Le dispositif SOS mariage forcé

- 1/ Modalités de repérage
- 2/ Initiative du contact
- 3/ Type d'aide apportée

C/ Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie

- 1/ La contribution à un accompagnement global
- 2/ L'écoute et le soutien relatif aux violences
- 3/ Recherche d'un hébergement spécialisé
- 4/ Le suivi juridique

AXE II - PREVENTION & PLAIDOYER

Tableaux récapitulatifs des interventions

p. 27

I. LA PRÉVENTION

p. 24-27

A/ Formation des professionnel.les

B/ Sensibilisation des publics scolaires, des jeunes et des familles

II. LE PLAIDOYER

p. 28-32

A/ Partenariats

B/ Plaidoyer

2022 EN CHIFFRES

AXE I - L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

DONNÉES RECUEILLIES VIA SOS MARIAGE FORCÉ

144

SAISINES DE VICTIMES
142 FEMMES 2 HOMMES

- 42% ONT MOINS DE 21 ANS
- 71% ONT MOINS DE 26 ANS

15%

EN SITUATION DE
RUPTURE ÉDUCATIVE /
PROFESSIONNELLE

- 13% DÉSCOLARISÉ.E.S
- 2% INTERDIT.E.S DE TRAVAIL

36

DEMANDES
D'HÉBERGEMENT :

- 30 SATISFAITES
- 6 EN COURS/AUTRE

10%

DES JEUNES
FEMMES
SONT
MINEURES

87%

SONT VICTIMES DE
VIOLENCES
PSYCHOLOGIQUES
ET
32% DE VIOLENCES
PHYSIQUES

71%

DES CONTACTS EFFECTUÉS
AVANT LE MARIAGE

42%

DES JEUNES ONT ÉTÉ ACCOMPAGNÉ.E.S
INDIVIDUELLEMENT SUR LA DURÉE

AXE II - PREVENTION ET PLAIDOYER

NOTRE ADN : DES OUTILS
DE PREVENTION ET DE
PLAIDOYER CONSTRUITS
PAR ET AVEC LES JEUNES

640

Lycén.nes

ONT ASSISTÉ A
L'UNE DE NOS 10
ACTIONS DE
SENSIBILISATION
DANS 22 CLASSES

155

professionnels

ONT SUIVI L'UNE
DE NOS 10
FORMATIONS &
SENSIBILISATION

58

Femmes & tous publics

ONT ASSISTÉ A
L'UNE DE NOS 2
INTERVENTIONS

Journée internationale

LE PLAIDOYER
POUR SON
ADOPTION
CONTINUE



NOS MISSIONS

LUTTE CONTRE LE MARIAGE FORCÉ

Voix de Femmes a pour objet exclusif de lutter contre toutes formes de discrimination et de violences intrinsèques du mariage forcé. L'association œuvre à la promotion du respect des droits fondamentaux de la personne, en particulier de l'égalité femmes / hommes et de la non-violence dans les relations familiales, affectives et amoureuses.

Son activité se décline autour de trois missions principales :



01 ACCOMPAGNEMENT

·L'accompagnement individualisé des jeunes confronté.es à un mariage forcé.



SOS MARIAGE FORCÉ

PREMIER DISPOSITIF EUROPÉEN
EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ À
L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES



TEL: 01 30 31 05 05

MAIL: CONTACT@SOS-MARIAGEFORCE.ORG



02 - PRÉVENTION

·La prévention : formation des professionnels, sensibilisation des jeunes et scolaires, prise de conscience des familles.

PÔLE PRÉVENTION



TEL: 01 30 31 55 76

MAIL: PREVENTION@VOIXDEFEMMES.EU



03 - ÊTRE FORCE D'ÉVOLUTION

·Le plaidoyer : actuellement la campagne réalisée avec Les Intrépides, jeunes de Cergy, de Paris et du LAO Pow'Her de Bagnolet, engagées sur la création d'une journée internationale de lutte contre le mariage forcé.

PÔLE PLAIDOYER



TEL: 01 30 31 55 76

MAIL: PLAIDOYER@VOIXDEFEMMES.EU

AXE 1
ACCOMPAGNEMENT
INDIVIDUALISÉ DES
PERSONNES CONFRONTÉES À
UN MARIAGE FORCÉ

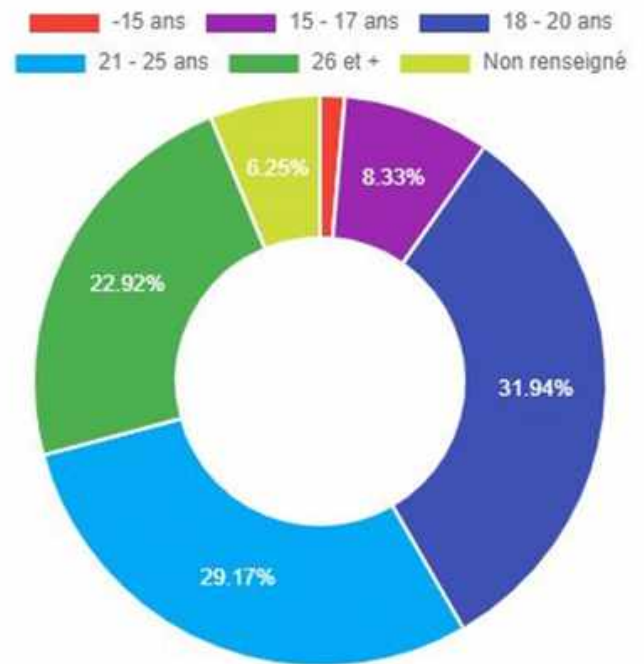


I. SITUATION DES 144 PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR SOS MARIAGE FORCÉ EN 2022

A. CARACTERISTIQUES DES PUBLICS

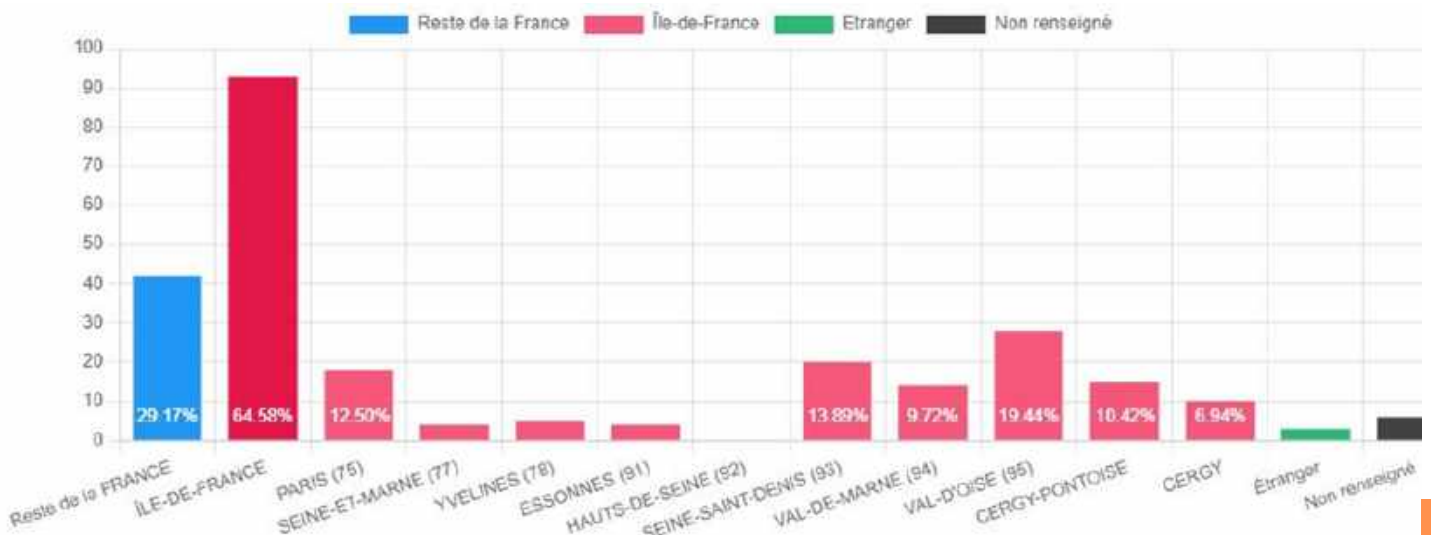
1/ Nombre, sexe et âge

En 2022, 144 personnes dont 98% de femmes ont sollicité **SOS MARIAGE FORCÉ**. 71% ont moins de 26 ans, 42% ont moins de 21 ans, 10% sont mineures.

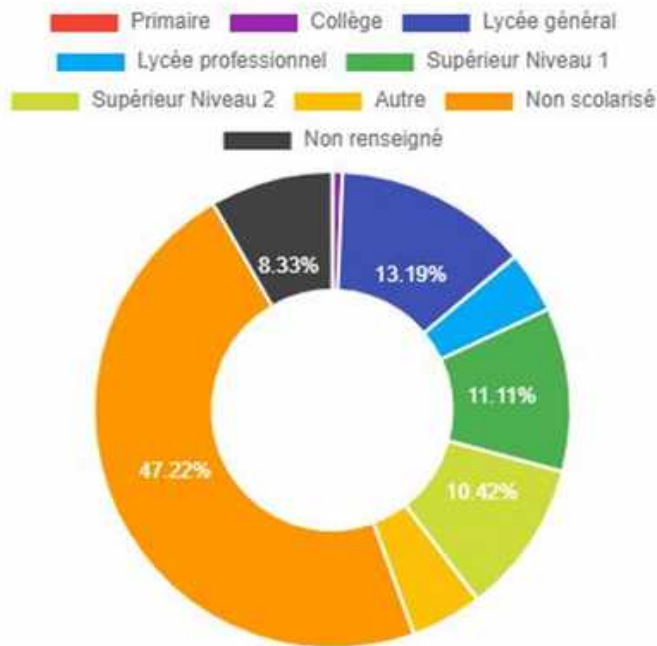


2/ Territoires de résidence

29% des victimes résident en régions, 2% d'entre elles sont résidentes à l'étranger. 65% des victimes sont de jeunes franciliennes originaires des collectivités territoriales suivantes : Paris (12,5%), Seine-et-Marne (2,8%), Yvelines (3,4%), Essonne (2,8%), Hauts-de-Seine (0%), Seine-Saint-Denis (13,9%), Val de Marne (9,7%), Val d'Oise (19,4%) dont Cergy-Pontoise (10,4%) et Cergy (6,9%) où se situent le siège et les locaux de **Voix de Femmes**.



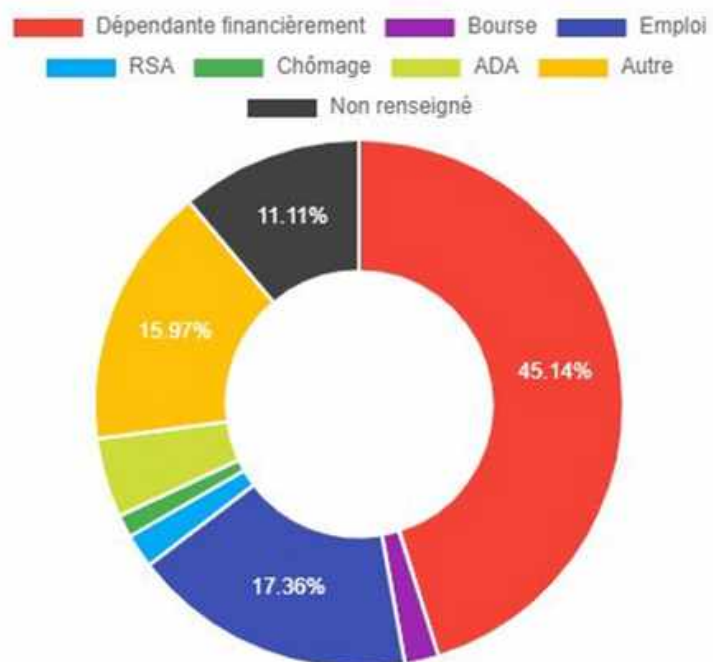
3/ Scolarité, autonomie financière



44% des jeunes confrontées à un mariage forcé sont scolarisées, parmi elles, **1 sur 3** poursuit des études secondaires, **1 sur 2** des études supérieures.

45 % d'entre elles dépendent de leurs parents ou de la famille proche.

45% de ces jeunes femmes sont **financièrement dépendantes** de leurs parents tandis que **17%** ont un **emploi**, **2%** disposent d'une **bourse**, **2 %** disposent du **RSA**, **1%** d'entre elles sont au **chômage**, **5%** vivent avec l'**ADA** (Allocation pour les Demandeurs d'Asile).



B. DES VIOLENCES MULTIPLES

1/ Les violences intrinsèques du mariage forcé

38% des jeunes sont en fuite et sans ressources au moment de la première prise de contact avec **SOS MARIAGE FORCÉ**. Ce contexte aggrave leur vulnérabilité et le risque d'exposition à des violences supplémentaires, dans l'espace public tout particulièrement. A noter que parmi les jeunes femmes scolarisées qui nous contactent :

13% sont ou seront **déscolarisées** et **2%** des jeunes salariées ont dû ou devront **quitter leur travail pour cause de mariage forcé**.

Le mariage forcé constitue ainsi un grave obstacle à l'autonomie de ces jeunes.

Cf. page suivante, tableau des violences déclarées par la jeune, les pourcentages sont indiqués par ordre dégressif.

Viols, grossesses non désirées et précoces, violences physiques et/ou psychiques, atteintes graves à leurs libertés d'étudier, de travailler, de construire leur autonomie : les femmes subissent des multiples violences masculines et intrafamiliales qui impactent toute leur vie, dégradant fortement et souvent durablement leur santé.

Lorsque la jeune femme ne cède pas aux violences psychologiques, la famille accentue les représailles qui s'inscrivent alors dans un véritable **continuum de pressions, de contrôles et de discriminations** qui doivent alerter les professionnel.l.es sur la réalité du **risque de mariage forcé** avant d'aboutir à des **violences sexistes et sexuelles** : interdiction de relations affectives et amoureuses avant le mariage, interdiction de relations amicales hors famille/communauté, chantage au suicide de l'un des parents, menaces sur un membre de la fratrie ou sur la mère, menaces sur les proches, menaces de mort en raison de la découverte d'une relation exogame, ou homosexuelle, renvoi forcé au pays d'origine des parents, cohabitation forcée avec le conjoint imposé.



LES VIOLENCES DÉCLARÉES PAR LA JEUNE

A/ Contrôles, atteintes à l'autonomie, privations de liberté	
Interdiction relations avant mariage	57%
Surveillance accrue de la liberté d'aller-et-venir	48%
Interdiction de vivre seule avant le mariage	38%
En fuite sans ressources	38%
Interdiction relations amicales hors famille / communauté	27%
Déscolarisation/retrait forcé de l'école	13%
Suppression des moyens de communication	8%
Communauté forcé de vie avec le « mari »	7%
Mise à la rue	5%
Interruption forcée de l'emploi	2%
B/ Violences psychologiques, verbales et menaces	
Pressions & violences psychologiques par la mère	87%
Pressions & violences psychologiques par le père	82%
Chantage affectif au reniement familial	42%
Pressions & violences psychologiques par une partie de la fratrie	18%
Insultes sexistes	12%
Menaces de suicide des parents	5%
Menace de crime dit d'honneur	5%
C/ Violences physiques	
Violences physiques par le père	32%
Violences physiques par la mère	17%
Violences interfamiliales depuis l'enfance	17%
Violences conjugales	15%
Violences et menaces de la famille élargie et de la communauté	13%
Violences physiques par une partie de la fratrie	10%
D/ Violences sexuelles et reproductives	
Viols par le « mari »	23%
Viols par le « petit ami »	8%
Excision	8%
Grossesse imposée	5%
Agressions et viols incestueux	3%
Agressions et viols par un tiers dans l'enfance	2%
Contrôle de la « virginité »	0%
E/ Violences en lien avec un risque de mariage forcé à l'étranger	
Manœuvres dolosives	7%
Séquestration	5%
Vol des papiers par la famille	5%
Envoi forcé pays des parents / mari	5%
Empêchement au retour en France	2%

2/ Le mariage forcé : lieu et type d'union

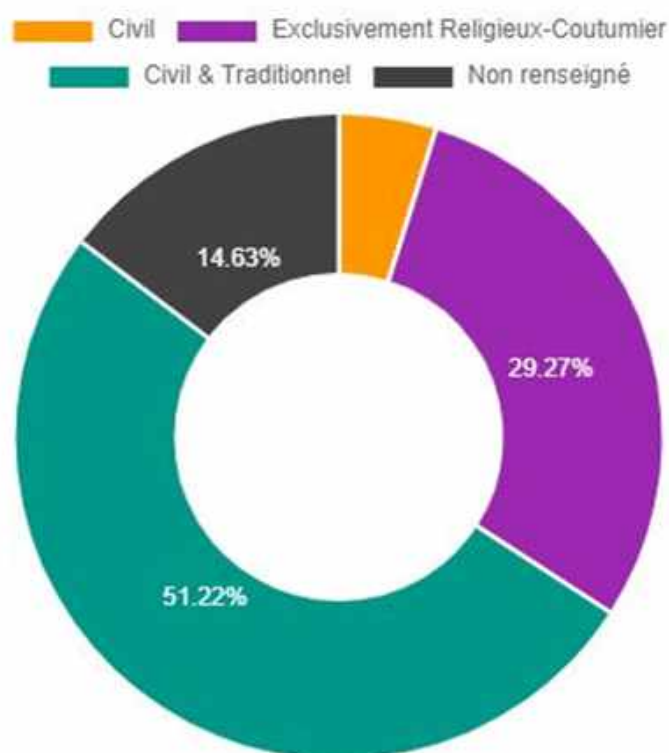
En 2022, **71% des victimes** ont contacté l'association **avant la commission du délit de mariage forcé** tandis que 28% des jeunes sont déjà mariées au moment de la saisine de **SOS MARIAGE FORCÉ**.

Parmi ces dernières, près d'**1 jeune femme sur 5 (17%)** a été mariée de force en France et 78 % à l'étranger.

51% des mariages sont célébrés à la fois devant les autorités religieuses, coutumières et civiles.

5 % sont célébrés exclusivement devant les autorités civiles sans célébration traditionnelle.

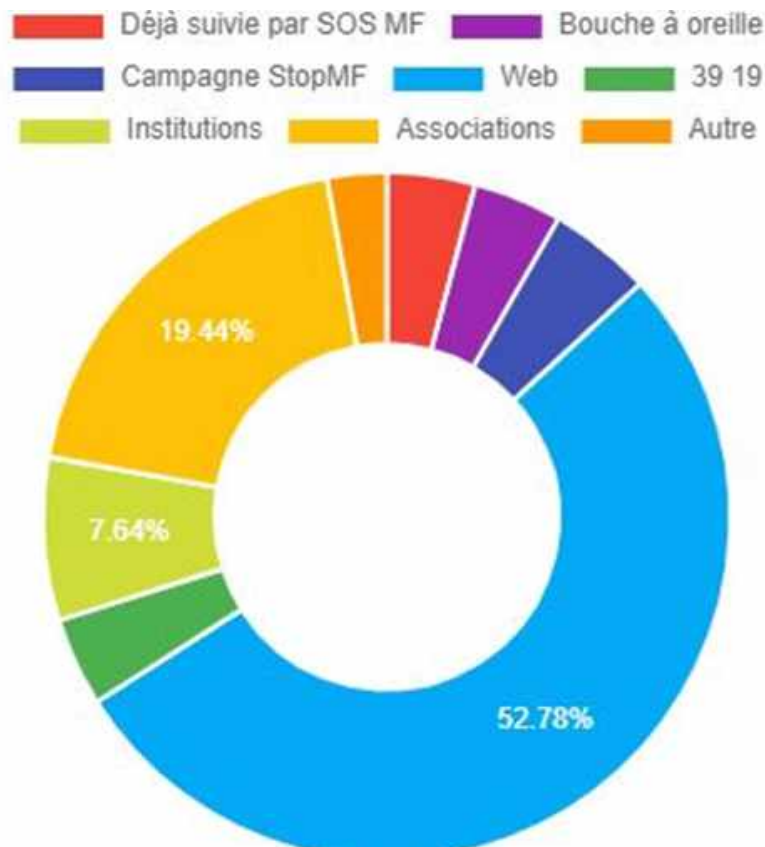
29 % des unions procèdent du seul mariage religieux, pratique non reconnue par la loi civile française et faisant encourir une sanction pénale au ministre du culte qui ne s'assure pas, sur le sol français, de l'effectivité d'un mariage civil préalable (article 433-21 du code pénal). Cette règle existe dans la majorité des pays étrangers concernés.



II. LE SOUTIEN APPORTÉ AUX VICTIMES

A. LE DISPOSITIF SOS MARIAGE FORCE

1/ Modalités de repérage



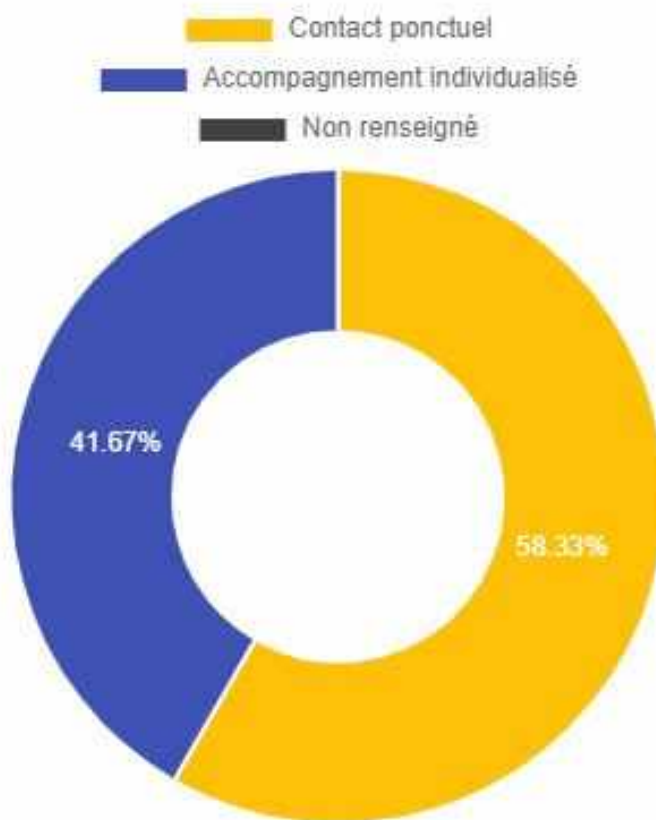
2/ Initiative du contact

40% des jeunes femmes ont mobilisé **SOS MARIAGE FORCÉ** de leur propre initiative, 24% par l'intermédiaire d'un proche et 36% grâce à un travailleur social. En 2022, il semble que les victimes n'aient pratiquement pas sollicité d'aide auprès des professionnels habilités, en particulier de l'Education Nationale : **la diminution des effectifs d'assistants sociaux en milieu scolaire pourrait expliquer le très faible pourcentage** d'initiatives de saisine de **SOS MARIAGE FORCÉ** par ceux-ci (3%).

La victime	40%
Les professionnel.l.es	36%
Assistant.e social.e/Infirmièr.e scolaire	3%
Assistant.e social.e de secteur	2%
Réseau Mission Locale	3%
Réseau assos v. violences envers les femmes	1%
Educateur spécialisé.e	2%
Autre	24%
L'entourage	24%
Famille	6%
Petit.e ami.e	8%
Entourage amical	10%

3/ Nature de l'aide apportée

42% des jeunes femmes ayant contacté **SOS MARIAGE FORCÉ** en 2022 ont eu besoin d'un **accompagnement durable** par l'association.



B. Le suivi psycho-social comme accompagnement vers l'autonomie

Articles 19 à 25 de la Convention d'Istanbul

La France doit prendre les mesures nécessaires pour offrir aux victimes de violences un soutien global, une aide spécialisée en matière de violences sexuelles tout particulièrement, des facilités d'accès à un hébergement approprié, un soutien via des permanences téléphoniques gratuites et enfin un accompagnement dans la plainte.



Les types de démarches effectuées avec les victimes par l'équipe de SOS MARIAGE FORCÉ :

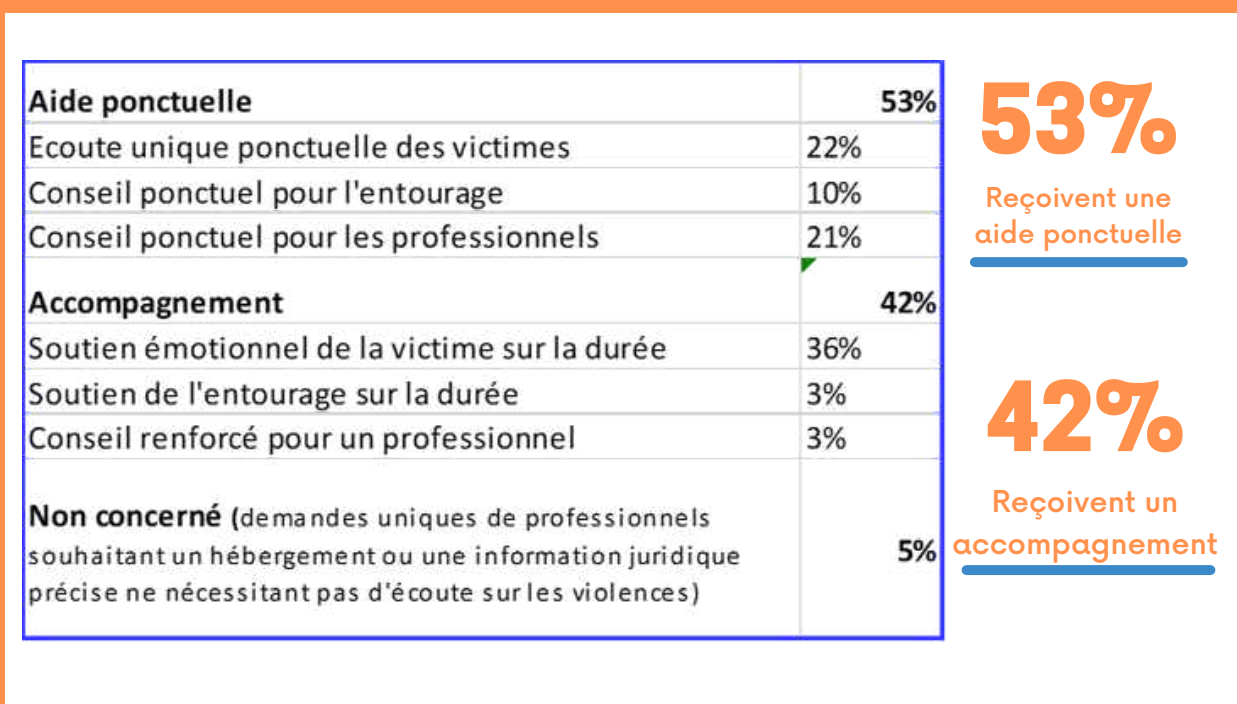
- **Voix de Femmes** contribue à un **accompagnement global**, mission **transversale** qui concerne les trois types de démarches ci-dessous et vient compléter d'autres demandes particulières.
- **Face au mariage forcé et aux violences** : une écoute des victimes et de leur entourage ainsi qu'une action de conseil en direction des professionnel.l.e.s.
- **Une aide à la mise en sécurité** : planification de la sécurité et recherche d'un hébergement.
- **Un soutien juridique** spécialisé pour l'application du droit commun.

1/ La contribution à un accompagnement global

SOS MARIAGE FORCÉ prend souvent le relais de travailleurs sociaux en effectif réduit et disposant de moyens trop limités pour coordonner le suivi des jeunes femmes. Les violences fragilisant par ailleurs la capacité des victimes à entreprendre certaines démarches, il est particulièrement important qu'elles bénéficient d'une référente unique faisant régulièrement le point avec elles et s'assurant que les rendez-vous sont non seulement pris mais honorés. En 2022, les délais de réponses demeurent très importants pour certains besoins spécifiques, notamment pour leur prise en charge psychologique. Cette difficulté risque de perdurer dans les années à venir faute de services de soutien psychologique suffisants et adaptés : dans ce contexte et au-delà d'une simple orientation des victimes, **SOS MARIAGE FORCÉ** devient un véritable « référent-parcours » contribuant pleinement à un accompagnement global et pluridisciplinaire dans les domaines de la santé, de l'emploi, de l'autonomie juridique, de l'obtention d'un titre de séjour, de la prise en charge post-traumatique. S'agissant de ce dernier point, nous tenons à souligner que même les structures spécialisées de lutte contre les violences faites aux femmes dotées de permanences psychologiques réorientent des jeunes vers nous en invoquant leur manque de connaissances sur la violence spécifique que constitue le mariage forcé. En 2022, **Voix de Femmes** a dû ainsi tenter de répondre, certes partiellement, aux besoins des victimes (l'association ne dispose pas encore de psychologue au sein de son équipe) en offrant un soutien renforcé aux victimes sur le plan émotionnel. Ce soutien de **SOS MARIAGE FORCÉ** est toutefois essentiel pour renforcer la capacité des victimes à s'opposer à un mariage forcé.

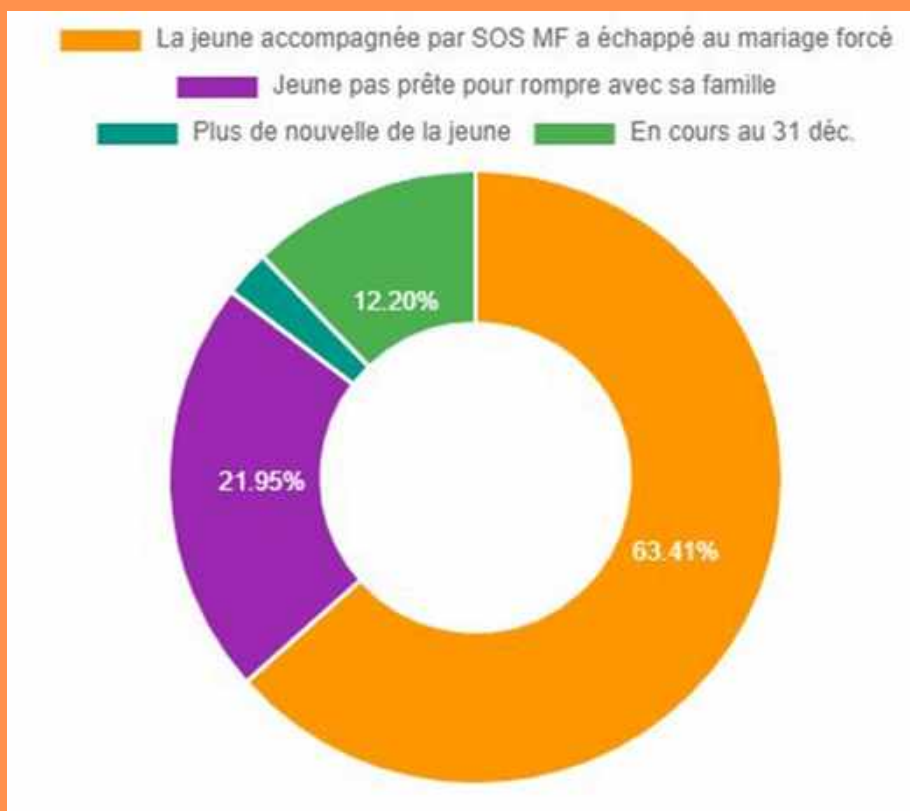
2/ L'écoute et le soutien relatif aux violences

FACE AUX VIOLENCES : ÉCOUTE ET SOUTIEN ÉMOTIONNEL



FACE AUX VIOLENCES : ÉCHAPPER AU MARIAGE FORCÉ

En 2022, **63%** des jeunes en risque de mariage forcé ont pu **échapper à cette violence** en fin d'accompagnement par **SOS MARIAGE FORCÉ**.



Il faut relever également que 22% des jeunes femmes concernées ne sont pas prêtes pour une rupture familiale malgré l'échéance proche du mariage. 12% d'entre elles seulement disposent du temps nécessaire pour prendre leur décision et organiser leur sécurité avant de rompre avec leur famille.

Par ailleurs, parmi les victimes déjà mariées de force, **6% résident encore au domicile avec le conjoint imposé**, **24% l'ont définitivement quitté** et **71% n'osent pas encore demander elles-mêmes de l'aide**: Il s'agit dans ce cas de situations transmises à l'association pour prise en charge, par des professionnels ou des proches ayant bénéficié durablement des conseils dispensés par **SOS MARIAGE FORCÉ**.

FACE AUX VIOLENCES : ACCUEILLIR LA PAROLE DES VICTIMES ET TÉMOIGNER

(Entretiens, suivi par téléphone, courriel, WhatsApp, Snapchat)
les prénoms et lieux de résidence sont anonymisés



LA PEUR, L'ISOLEMENT

Un coup je veux partir et un coup je ne veux pas. C'est la peur qui me fait reculer. La peur car je sais que je risque la mort ou de ne plus jamais revoir ma famille.

Neela, 18 ans, Seine-Saint-Denis

Mes parents ne m'adressent la parole que pour me dire bonjour et au revoir. Si tu ne veux pas venir au pays pour le mariage forcé, on va faire venir l'homme !

Fati, 16 ans, Rhône

Mes parents m'insultent quotidiennement : « Les chiennes vont manger à la cuisine toute seule ! »

Imène, 19 ans, Val d'Oise

CONTRÔLE, MENACES, VIOLENCES

Depuis que je suis née, ils m'ont dit que j'étais réservée au fils de mon oncle.

Shainazh, 20 ans, Paris

Ma mère me met la pression car elle rêve de revenir dans son pays d'origine. Elle sait que sa seule chance de retour est de marier ses 3 enfants dans l'honneur, à des personnes de la bonne caste.

Moazam, 21 ans, Cergy

Je rentre chez mon père comme tous les soirs, et toute ma famille est là. On me met un voile sur la tête, on m'habille, on me fait des bénédictions et ensuite on me met de force avec lui dans ma chambre. J'avais 14 ans. Pour le mariage religieux, on m'a posé sur un canapé, tout le monde chantait, dansait et personnes n'a réagi. j'ai pleuré pourtant.

Mariam, 24 ans, Essonnes

Mes parents m'ont obligé à parler au téléphone avec la jeune fille. Je n'avais plus de voix tellement j'étais écœuré de devoir faire semblant d'être d'accord avec ce projet de mariage. Elle semblait être dans le même état.

Muhammad, 25 ans, Val de Marne

OSER

Je ne sais pas si j'ai la moindre légitimité à vous écrire mais après de longs moments d'hésitation et aussi beaucoup de détresse et de sentiment de solitude sur la situation, je me suis dit "autant essayer".

Aishé, 27 ans, Haut-Rhin

Je ne veux pas trouver « l'homme de ma vie », je veux juste rencontrer un homme, une belle histoire sans me projeter. Mais ça, mes parents ne voudront jamais l'entendre. Je ne pourrais évidemment jamais oublier ma famille mais je dois sauver ma vie. Je ne veux pas être prisonnière avec un homme que je n'aime pas.

Assil, 21 ans, Cergy-Pontoise

J'ai arrêté de prendre la pilule parce que pour la famille et "mon mari", c'est la suite logique que j'aie un enfant. J'ai obéi comme une petite fille sage puis arrivée là-bas, je suis allée au dispensaire pour la reprendre.

Marie, 19 ans, Seine-Maritime

RÉSISTER

Sanaa nous confie qu'elle fait exprès de ne pas bien faire le ménage et la cuisine, comme cela, elle ne sera pas prête à être mariée. C'est sa stratégie pour reculer le mariage forcé.

A propos de Sanaa, 17 ans, Seine-Saint-Denis

Le mari va venir me chercher avec ma tante à l'aéroport, il ne sait pas que vous m'aidez (SOS Mariage forcé a organisé l'exfiltration de Salimatou avec l'aide de la Police de l'Air et des Frontières)

Salimatou, 19 ans, Gironde

S'ENFUIR PUIS S'EN SORTIR

Je sais que si je m'enfuis, je ne reverrais personne, je veux voir toute ma famille, mes nièces, une dernière fois avant de partir. Je pars mercredi matin tôt, pas de valise, juste mes papiers. J'ai fermé tous mes comptes sur les réseaux sociaux et je n'ai prévenu aucun de mes amis. Je disparaîs !

Samrah, 20 ans, Val d'Oise

Si l'écoute et un soutien renforcé sur les plans psychique et émotionnel sont cruciaux, il demeure impossible pour ces jeunes femmes d'échapper au mariage forcé sans être mises en sécurité dans un hébergement adapté à leur âge et dont les professionnels disposent d'une connaissance précise des multiples violences subies.

3/ Recherche d'un hébergement spécialisé

60% des jeunes femmes ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé de **SOS MARIAGE FORCÉ** ont un besoin impératif d'hébergement spécialisé.
32 % d'entre elles doivent pouvoir être éloignées de leur département ou région d'origine.

DEMANDES D'HÉBERGEMENT / RÉSULTATS

Demandes d'hébergement		Résultats	
Via SIAO	77%	Admission via SIAO	38%
CHRS FVV	28%	CHRS FVV	11%
CHU FVV	20%	CHU FVV	14%
FIT	3%	FIT	5%
FNSF	5%	FNSF	0%
SOS Femmes Accueil	3%	SOS Femmes Accueil	3%
CADA / HUDA	2%	CADA / HUDA	3%
ALJT	2%	ALJT	0%
Autres	13%	Autres	3%
Hors SIAO	23%	Admission hors SIAO	30%
Protocole ODVF 93	3%	Protocole ODVF 93	11%
Le Phare	2%	Le Phare	3%
Autres	18%	Autres	16%
		Situations particulières	33%
		Pas de proposition	8%
		La jeune est hébergée chez une amie	14%
		Plus de nouvelle de la jeune	3%
		Retour chez les parents	0%
		Refus de l'hébergement par la jeune	5%
		Errance résidentielle	0%
		Autre	3%

En 2022, il reste difficile d'obtenir une place d'hébergement auprès du SIAO (plateforme dématérialisée centralisant les offres et les demandes d'hébergement au niveau départemental) malgré les relances de l'équipe de **SOS MARIAGE FORCÉ**.

Certains SIAO d'Ile-De-France nous ont annoncé, en 2022, des délais d'attente de 4 à 5 mois pour obtenir une place d'urgence qui de plus ne serait pas nécessairement pérenne.

Rappelons que, chaque année, **Voix de Femmes** alerte sur le manque structurel de places d'hébergement pour les jeunes femmes victimes de mariage forcé. **La priorité est donnée aux victimes de violences conjugales ainsi qu'aux femmes avec enfants.** Les **jeunes femmes mises à la rue par leur famille** au prétexte d'avoir refusé le mariage **ne sont pas considérées comme victimes de violences** mais comme des personnes en errance, **malgré la ratification par la France de la Convention d'Istanbul.** Quant à la temporalité des violences, il est exigé par certains centres d'hébergement **qu'elles remontent à moins de 72 heures avant la demande d'hébergement.**

4/ Le soutien juridique

Les pourcentages de femmes informées ponctuellement ou accompagnées juridiquement s'élève respectivement à 33% et 18%, soit près **d'1 femme sur 5 ayant bénéficié d'un soutien juridique durable en 2022.**

- **2 jeunes femmes ont porté plainte** pour violences familiales aggravées commises en raison de leur refus de se marier.
- **1 mineure et 1 majeure** n'ont pas été protégées par l'**Aide sociale à l'enfance** qui a conditionné leur protection à une plainte contre leur famille ; l'une a cédé à l'injonction l'autre pas, et ce pour le même résultat : aucune protection n'a été accordée.
- **3 jeunes femmes** ont été demandeuses de **rapatriement** en 2022, toutes étaient revenues en France au 31 décembre 2022. **SOS MARIAGE FORCÉ** a notamment **procédé à l'exfiltration de la fille majeure d'un diplomate** dès son arrivée en France, avec l'aide active de la **DCPAF (Direction centrale de la Police de l'Air et des frontières)** : cette situation a pu nous être signalée par l'association **Résonantes** (gestionnaire du dispositif **App-Elles**) sollicitée depuis l'étranger par la jeune femme concernée.

Article 18 de la convention d'Istanbul

Les services d'appui ne doivent pas dépendre de la volonté des victimes d'engager des poursuites ou de témoigner contre tout auteur d'infraction.



QUE RECOUVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ÉTRANGÈRES ?

SOS MARIAGE FORCÉ est saisi par 48 % de jeunes femmes binationales ; 12.5 % sont titulaire d'un titre de séjour ; 3 % de nationalité européenne ; 8 % sans aucun titre de séjour. 7% sont des demandeuses d'asile ; 21% non renseigné (il s'agit d'un contact unique dans lequel l'information sur la nationalité/le séjour n'est pas transmise).

Les femmes demandeuses d'asile accompagnées sur le plan juridique par **SOS MARIAGE FORCÉ** sont parfois en cours de procédure ou déjà déboutées par l'OFPPRA et sont dans ce cas soutenues dans leur recours devant la CNDA. Elles subissent toutes, sans exception, des carences graves dans l'accompagnement de leur parcours de demande d'asile. C'est ainsi que **Voix de Femmes** devient le référent-unique pour soutenir la jeune femme dans ses démarches administratives et juridiques afin qu'elle puisse accéder à ses droits fondamentaux, en particulier sa couverture médicale, son hébergement mais aussi, rappelons-le encore, un soutien renforcé sur le plan émotionnel, voire psychologique.

HALIMATOU, 32 ANS, ENCEINTE, HAUTS-DE-SEINE

Mariée de force au Mali avec un homme de 20 ans son aîné, elle a dû fuir, enceinte, en France, en avril 2022. Hébergée chez une de ses connaissances, le 115 de son département refusait tout suivi malgré rapport social en ce sens et relances de SOS mariage forcé qui a également envoyé, mais en vain, un rapport social au CHRS spécialisé Tremplin 94. Le SIAO du Val d'Oise a accepté notre proposition de l'inscrire tandis que SOS mariage forcé mobilisait plusieurs centres maternels jusqu'à acceptation de

sa candidature par l'un d'entre eux au bout d'un mois. Sans suivi médical de sa grossesse, SOS mariage forcé s'est occupé de l'Aide médicale Etat d'Halimatou et a effectué un signalement ayant engendré la désignation d'un hôpital parisien pour le suivi de sa grossesse.

En raison d'une urgence médicale, SOS Mariage forcé a également assuré son accompagnement aux Urgences de Pontoise, cette jeune femme redoutant de s'y rendre de peur d'être reconduite à la frontière...

Le suivi de sa demande d'asile a par ailleurs été coordonné par SOS mariage forcé avec l'intervenante sociale du centre maternel et avec la CIMADE. Voix de Femmes a ainsi pu veiller au respect des délais applicables à sa demande d'asile qu'Halimatou obtient finalement en novembre 2022.

ASSIA, 28 ANS, UN ENFANT DE 2 ANS, PAS-DE-CALAIS

Arrivée en France en février 2022, Assia est accompagnée depuis septembre par une avocate spécialisée à laquelle SOS mariage forcé délègue l'accompagnement relatif à sa demande d'asile. Assia devait contacter SOS mariage forcé dans l'urgence, après que l'intervenante sociale du centre HUDA (Hébergement d'Urgence pour les Demandeurs d'Asile) où elle réside avec sa fille de 2 ans lui ait notifié une décision de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) prononçant une décision « de sortie, sans délai, du centre d'hébergement » à la veille du pont de la Toussaint. Voix de Femmes a été témoin des pressions exercés sur Assia par le directeur du centre. L'association sollicite alors le SIAO qui nous informe que le dossier de la jeune femme, insuffisamment renseigné par l'HUDA, ne peut être traité utilement pour son orientation vers une structure d'insertion comme l'exige la loi.

Dans ce contexte, le SIAO nous demande de pallier au manquement de l'HUDA et de rédiger, à cette fin, une note sociale qui permettrait la présentation de son dossier en commission d'attribution d'une place en insertion qu'elle obtiendra finalement en décembre 2022.

SOS mariage forcé et son avocate accompagnent Assia dans son recours en référé-liberté, qu'elle gagne : le juge administratif suspend la décision de sortie d'hébergement d'Assia et de sa fille et enjoint l'OFFI de la maintenir au centre HUDA le temps de trouver un logement adapté à sa situation.

Dans ce nouveau contexte, a priori plus serein, SOS mariage forcé devra toutefois rassurer de nouveau Assia, le directeur HUDA persistant à faire pression sur elle. Assia continuera de son côté à payer les conséquences des manquements de son intervenante sociale,

lesquels impacteront l'ensemble de sa prise en charge et de ses droits fondamentaux, avec rétention de documents importants et indispensables à ses démarches pour bénéficier, tout simplement, des aides sociales auxquelles elle avait droit...

A la date de rédaction de ce rapport d'activité 2022, Assia a enfin pu quitter le centre et se trouve désormais locataire de son propre appartement. Elle a déménagé et elle a pu reprendre une formation en alternance en MBA stratégie commerciale, dans la continuité du diplôme d'ingénieur en planification économie et gestion des organisations qu'elle avait obtenu au Sénégal.

NOUR, 21 ANS, YVELINES

Mariée de force par son père une première fois religieusement, au Maroc, à 14 ans, Nour est ensuite mariée de force civilement à sa majorité, pour la contraindre à rejoindre le « mari » imposé qui réside en France en foyer ADOMA : elle y vivra à compter d'août 2021, avec ce dernier et son frère, dans un petit studio...

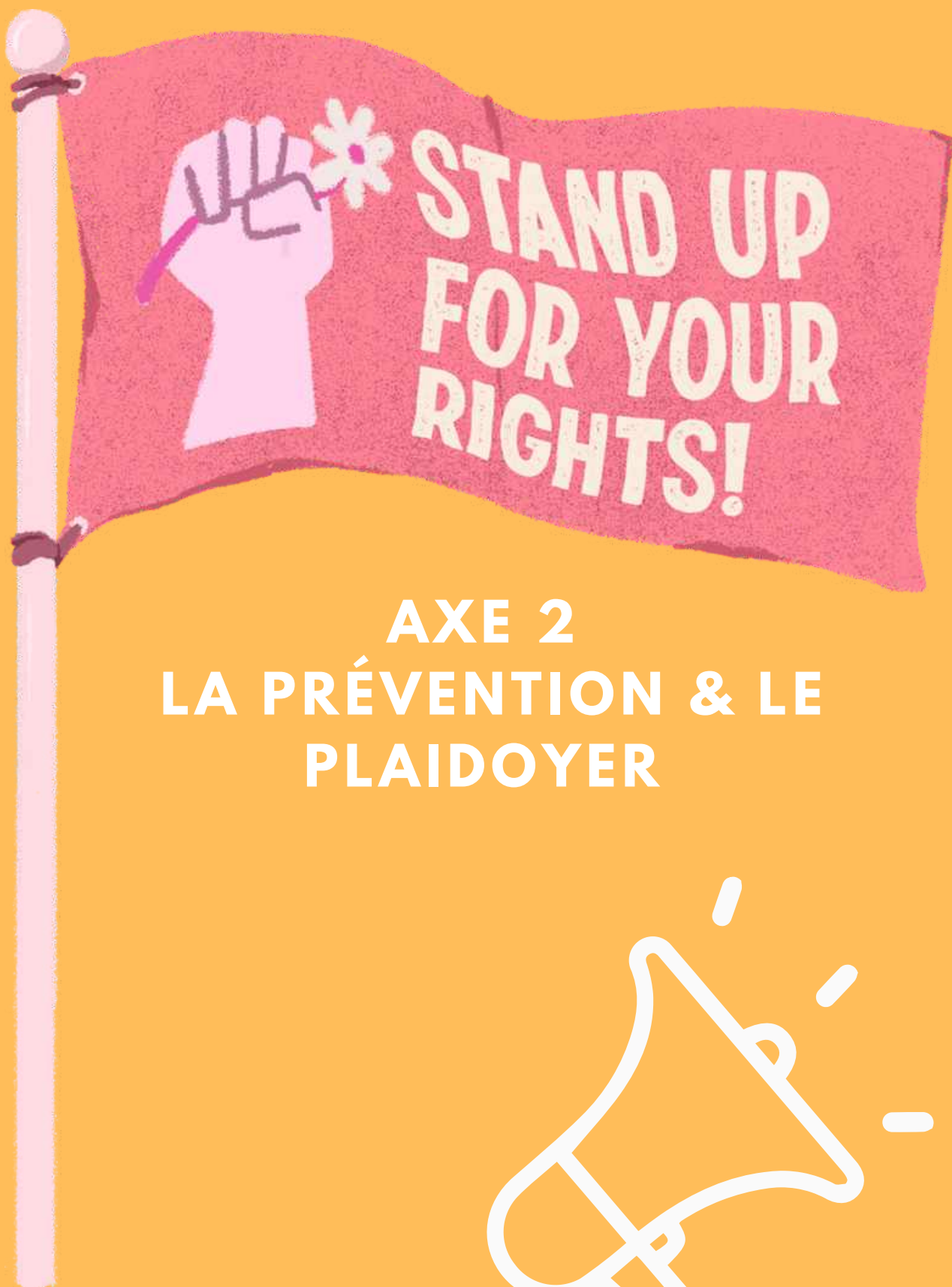
Victime de viols conjugaux répétés, elle subit aussi des agressions sexuelles quotidiennes commises par son beau-frère, terrorisée par l'idée qu'il finisse lui-aussi par la violer.

Nour doit en effet repousser quotidiennement ses agressions et harcèlements.

Nour parle très peu le français, son « mari » la laisse toutefois se rendre en cours de français pour faire bonne figure face à l'équipe éducative du foyer ADOMA. Nour rencontrera par chance, dans la rue, une femme parlant l'arabe dialectal marocain qui découvrira les coordonnées de SOS Mariage Forcé puis contactera plusieurs fois notre dispositif avec la jeune femme en avril 2022.

SOS mariage forcé mobilise alors le SIAO ; sans réponse au bout de 15 jours, nous sollicitons le CHRS SOS Femmes en province, qui accueille Nour. Elle s'y sent bien car elle est éloignée de la région parisienne et son éducatrice parle l'arabe.

Nour a trouvé un emploi dans la restauration, éloigné du CHRS, son employeur lui trouve un appartement et se porte garant auprès de la propriétaire.



AXE 2
LA PRÉVENTION & LE
PLAIDOYER



II. LA PRÉVENTION

Voix de Femmes anime des **formations** en direction des professionnel.le.s et des séances **d'information** en faveur **des publics scolaires et des jeunes**, ainsi que des actions de **sensibilisation à destinations des adultes**.

En 2022, Voix de Femmes se trouve encore en effectif réduit mais l'association a pu renforcer l'équipe mobilisée sur cette action en recourant en juin 2022 aux services d'une prestataire chargée de la coordination de l'action Prévention et de la coanimation des actions en milieu scolaire.

Au total, en 2022, Voix de Femmes a pu toucher 854 personnes. (Cf. ci-après page 27 : tableaux récapitulatifs de l'ensemble des interventions et des personnes touchées par les actions ainsi que les dates, les territoires et les structures organisatrices de ces interventions).

A/ FORMATION DES PROFESSIONNEL.L.E.S

En 2022, **Voix de Femmes** a procédé à 9 formations et 1 sensibilisation en direction de 155 professionnels.

Indicateurs qualitatifs des formations en direction des professionnel.le.s

Extraits de fiches d'évaluation remplies par les personnes formées, anonymement ou en citant leur structure (importante majorité de travailleurs sociaux)

- **Ce que j'ai aimé**

« Il est agréable d'avoir une formation d'une journée sur un sujet si complexe » / « Je sens que j'ai acquis des outils et des nouvelles compétences que je pourrais réutiliser » (infirmière), « La formation est basée sur les échanges tout en maintenant des apports théoriques » (Psychologue), « Je sens que je pourrai mieux accompagner les victimes et victimes potentielles lors de nos entretiens » (Service d'accueil et d'orient), « Il est intéressant d'aborder le point de vue des différentes cultures sans stigmatisation, j'accompagne des femmes migrantes Africaines, et cela me permet de mieux cerner les situations (Sage-femme), « La présentation est fondée sur de nombreux supports documentaires, films, Powerpoint et témoignages, ce qui rend le tout fluide » (assistante sociale), « Cette formation est une opportunité de réseau, elle permet de rencontrer des juristes et des travailleurs sociaux, de diffuser de bonnes pratiques (Office de l'immigration et de l'intégration) ».

- **Ce que je retiens**

« Le contact de l'association Voix de Femmes : je réorienterai les victimes sur SOS mariage forcé car vous êtes spécialisés sur le sujet et cela est important pour le travail partenarial » (Conseillère en économie sociale et familiale), « Le mariage forcé est une réalité sous-estimée qui rend sa compréhension et sa saisine difficile pour les travailleurs sociaux » , « La médiation avec la famille est dangereuse » (Assistante sociale), « Le mariage forcé entraîne une destruction de l'ego et une privation de liberté » (Assistante sociale) ; « Je retiens les chiffres importants du mariage forcé en France et dans le monde, ils m'ont particulièrement choquée puisqu'on en parle pas » (assistante sociale), « Je ferai attention aux situations de mariage entre une jeune femme de 18-19 ans et un monsieur présentant un écart d'âge important » (Responsable d'Etat-civil). « Je ne banaliserai plus l'annonce d'un futur mariage avec une personne en situation de handicap et de vulnérabilité » (ESAT).

“

Je m'apprêtais à reprendre contact avec une association de femmes médiatrices de notre quartier, bien heureusement vous m'avez fait prendre conscience que cela risquait de précipiter le mariage forcé à l'étranger. **Educatrice dans un foyer pour jeunes femmes.**”

”

- **Ce que je n'ai pas aimé / qui pourrait constituer un axe d'amélioration**

« J'aurais aimé avoir plus de temps et une mise en situation concrète afin de savoir tous les pas à suivre pour aider une victime » (Assistante sociale) ; « Il faudrait améliorer le partage des signaux d'alertes du mariage forcé et fournir un document sur les étapes à franchir pour protéger la jeune femme » (Assistante de service) ; « Il serait intéressant de développer les objectifs de l'association à l'intention des collectivités territoriales, au-delà du milieu social et médical » (responsable d'Etat Civil) ; « Il serait intéressant de diffuser au maximum les entretiens anonymisés afin de renforcer la visibilité du sujet ». (bénévole Association Femmes Solidaires) »

Article 48 de la convention d'Istanbul

Les parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour interdire les modes alternatifs de résolution des conflits obligatoires, y compris la médiation et la conciliation



B/ SENSIBILISATION DES PUBLICS SCOLAIRES, DES JEUNES ET "TOUS PUBLICS"

Voix de Femmes a sensibilisé **640 lycéen.nes** dans le cadre de **10 séances** qui ont touché **22 classes** ainsi que **2 interventions tous publics** ayant ciblé **58 personnes**.

Indicateurs qualitatifs des ateliers de sensibilisation en milieu scolaire:

Extraits de fiches d'évaluation remplies par les élèves (importante majorité de filles)

Ce que j'ai aimé

« J'ai aimé savoir qu'autant de personnes militent pour ce droit (à la liberté du mariage et la liberté d'aimer) » (fille, 16 ans), « J'ai trouvé ça bien qu'on apprenne les phrases à dire aux personnes concernées » (fille 17 ans), « J'ai aimé en apprendre plus, je ne pensais pas que c'était important puisque personne n'en parle » (fille 16 ans), « J'ai aimé voir des femmes qui luttent et qui ne sont pas seulement victimes (fille, 17 ans).

Ce que je retiens

« Je trouve que le mariage forcé est injuste parce que le droit n'existe plus » (fille, 16 ans) ; « Le mariage doit être une construction de l'amour ensemble » (fille, 17 ans) ; « Le mariage forcé est une privation de liberté » (garçon, 17 ans) ; « Je retiens la différence entre mariage arrangé et mariage forcé » (fille 17 ans) ; « Le mariage forcé ne concerne pas que les femmes, certains garçons sont concernés » (fille 16 ans) ; « Je retiens les répercussions psychologiques » (fille, 17 ans) ; « Notre famille nous condamne » (fille, 17 ans) ; « L'existence de crimes où on tue des femmes parce qu'on pense qu'elles ne sont plus vierges » (garçon, 16 ans) ; « J'ai reconnu qu'il faut dénoncer, en France et dans le monde, le risque d'être bloqué dans son pays, mais aussi retenu les aides et les numéros d'urgence » (fille 17 ans), « J'ai téléchargé l'application App-Elles pour me sentir plus en sécurité » (fille 17 ans).

Ce que je n'ai pas aimé / qui pourrait constituer un axe d'amélioration

« J'aurais préféré plus de jeux et de quizz car on était mous ». « J'ai trouvé que l'intervention concernait trop les filles et on ne se sentait pas concernés » (garçon, 17 ans) ; « J'aurais aimé rencontrer une ancienne victime ou avoir une vraie idée de comment ça se passe dans la vraie vie pour une victime » (fille 16 ans) ; « J'aurais aimé avoir plus d'intervenants pour regarder le sujet avec différents points de vue » (fille 16 ans).

LA PRÉVENTION : PUBLICS, PARTENAIRES ET TERRITOIRES

Dates	Cadre	Public	Organisation	Ville	Département	Duré	Effectifs
Formation des professionnel.le.s							
1er mars 2022	prévenir le mariage forcé et accompagner les victimes	Professionnels	Cicade	Paca (visio)	PACA	3h	17
03-mars	Prévenir et accompagner	Professionnels	Cicade	Paris (visio)	ARA	3h	24
07-avr	Prévenir et accompagner	trav. sociaux	IME l'espoir	L'isle-Adam	95	2h	21
05-mai	Prévenir et accompagner	Educatrices	OVF 93 et FIT	Paris	75	3h30	10
20-mai	Prévenir et accompagner	Professionnels	Cicade	Montpellier	34	6h	14
20-juin	Prévenir et accompagner	Assistants sociaux	CD 95	Cergy	95	2h30	14
18-oct	Accueillir et accompagner les primo-arrivantes faces aux discriminations et aux violences	Professionnels	Asso Adric	Paris	IDF	3h	30
23-nov	prévenir et accompagner	Agents de l'état civil	Mairie d'Ivry	Ivry	94	3h	7
17-déc	Prévenir et accompagner	Etudiant.e.s	université Paris 8	Paris	IDF	1h	18
						Sous-Total	155
Sensibilisation en milieu scolaire							
10-nov	Classe entière	1 classe de 1ère pro	Lycée Arthur Rimbaud	Garge-lès-Gonesses	95	2h	35
24-nov	Classe entière	2 classes de 1ère techno	Lycée Armand Guillaumin	Orly	94	2x 2h	55
05-déc	Format conférence	4 classes de Terminales	Lycée Henri Sellier	Livry Gargan	93	2 x 2h	107
06-déc	Format conférence	6 classes de Terminales	Lycée Henri Sellier	Livry Gargan	93	2x2h	73
13-déc	Format conférence	3 classes de 1ère	Lycée Georges Brassens	Evry-Courcouronnes	91	1 x 2h	148
15-déc	Format conférence	6 classes de 1ère	Lycée Georges Brassens	Evry-Courcouronnes	91	2 x 2h	222
						Sous-Total	640
Sensibilisation Tout public							
12-avr	Echanges de pratiques	Activistes internationales	Groupe SOS	Boulogne	92	3h	8
25-nov	Théâtre-débat	Tous publics	Auteure de la pièce Sanga	Paris	75	1h	50
						Sous-Total	58
						TOTAL	853

II. LE PLAIDOYER

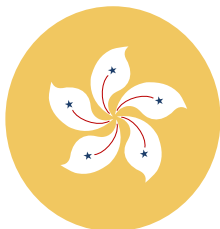
Durant l'année 2022, **Voix de Femmes** a participé à 9 réunions et événements et abordé les trois grandes missions de l'association : la prévention, le plaidoyer ainsi que la prise en charge des victimes de manière spécifique et inconditionnelle. Ces temps d'échanges permettent également de renforcer le réseau susceptible de soutenir et relayer nos missions de plaidoyer, événements au cours desquels l'association a tout particulièrement communiqué sur sa campagne pour la création d'une journée internationale de lutte contre le mariage forcé.

A/ LE PARTENARIAT



2 REUNIONS AU NIVEAU NATIONAL

- Le **3 juin 2022**, avec le **Fonds des Femmes de la Méditerranée (FFMed)** du groupe de travail sur la mise en réseau et la réflexion stratégique entre les associations de France œuvrant pour les publics des « quartiers prioritaires politique de la ville. ».
- Le **31 mai 2022**, avec l'assemblée générale annuelle de l'association **FIT Une femme un toit**.



2 REUNIONS A L'ECHELON REGIONAL

- Le **24 mai 2022**, avec l'assemblée générale annuelle au **Centre Hubertine (CHA)**. **Voix de Femmes** a renouvelé son adhésion à cet organisme associé au **Conseil Régional d'Ile-de-France** et lieu-ressource pour l'égalité femmes-hommes.
- Le **3 novembre 2022**, rencontre avec la chargée de mission Associations et la responsable de l'**Observatoire régionale des violences envers les femmes du CHA**.



5 REUNIONS ET RENCONTRES A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

- Le **24 janvier et 21 juin 2022**, COPIL de l'**Observatoire Départemental des Violences envers les Femmes**.
- Le **10 novembre 2022**, 18ème Rencontre Femmes du Monde en Seine-Saint-Denis à l'occasion des 20 ans de l'**Observatoire Départemental des Violences envers les Femmes du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**.
- Le **31 mars 2022**, comité scientifique et d'orientation du **LAO Pow'Her** (Lieu d'accueil et d'orientation pour les jeunes femmes de 15-25 victimes de violences sexistes et sexuelles) géré par l'association **FIT Une femme un toit**.
- Le **16 mai 2022**, le service social départemental et le service de l'Aide Sociale à l'Enfance du **Conseil départemental du Val d'Oise** ont rencontré l'équipe de **SOS mariage forcé** dans les locaux de **Voix de Femmes**.



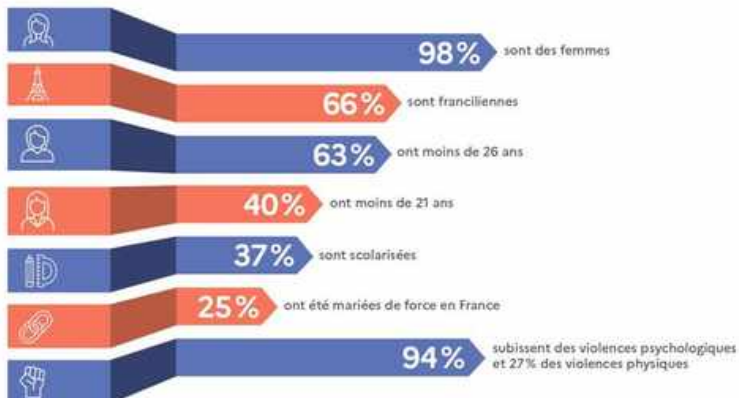
VOIX DE FEMMES EST CITEE DANS LES SUPPORTS ET OUTILS SUIVANTS

- Les chiffres-clefs – Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Ministère chargé de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, page 84, édition décembre 2022.
- Le site de l'association **En avant toutes !**, en troisième position après le 39 19 (Violences Femmes Informations) et le 0 800 05 95 95 (Viols Femmes informations).
- L'application **App-Elles** de géolocalisation pour les femmes victimes de violences créée par l'association **Resonantes**.

4.11 > En France, 98% des victimes connues de mariages forcés sont des femmes

Caractéristiques des victimes de mariages forcés ayant sollicité SOS mariage forcé* en 2021

190 victimes de mariages forcés ont sollicité SOS mariage forcé



* Porté par l'association Voix de Femmes, SOS mariage forcé est le premier dispositif européen exclusivement dédié à l'accompagnement des victimes de cette violence. Champ: 190 victimes ayant sollicité le dispositif SOS mariage forcé. Source: association Voix de Femmes, 2022.



Si tu n'es pas envie de parler de ta situation avec des proches ou que tu n'es pas prêt.e, il existe des numéros de téléphone utiles. Au bout du fil, tu tomberas sur des personnes qui sont prêtes à t'écouter, à te conseiller et à te soutenir.

Ces numéros sont gérés par des associations spécialisées qui connaissent très bien les mécanismes des violences. Tu peux te confier en toute sécurité : elles ne te forceront à rien et garantiront ton anonymat.

Le numéro national Violences Femmes Informations (3919) de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, dont nous sommes membres, est là pour t'écouter, te soutenir et t'aider à trouver l'aide dont tu as besoin si tu en fais la demande. Les écouteuses sont formées à la problématique des violences.

La ligne est ouverte 7j/7 et 24h/24.

Si tu es victime de viol, tu peux aussi t'adresser à des professionnelles qui t'écouteront librement sans jugement, de manière anonyme. Appelle Viols Femmes Informations au 0800 05 95 95.

Si tu es victime ou menacée de mariage forcé, appelle le 01 30 31 05 05 de l'association Voix de Femmes qui pourra aussi t'aider.

Si tu es victime de harcèlement au collège ou au lycée, tu peux appeler le numéro vert (gratuit) 9020 du lundi au vendredi de 9h à 18h. Des professionnelles pourront t'écouter et te conseiller.

Enfin, si tu es menacée ou victime d'exclusion ou de maltraitances familiales, tu peux appeler le 119.

Si tu souhaites pratiquer une interruption volontaire de grossesse, tu peux obtenir des renseignements au 0 800 08 11 11, ou sur ce site.

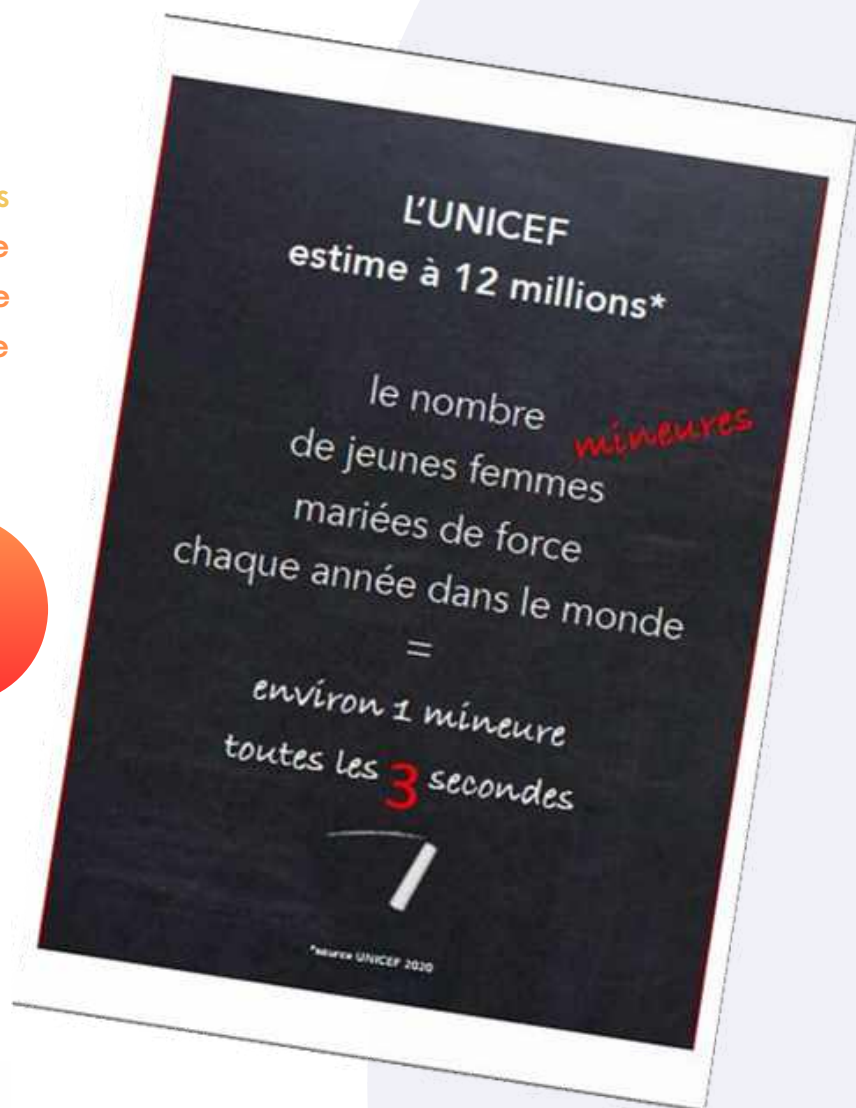
Si tu es gay, lesbienne, bisexuel.le ou trans, et que tu vis des violences dans ton couple ou ailleurs, tu peux appeler le bouton d'urgence anonyme du 193, numéro vert au 01 28 04 27 21 14.



B/ LE PLAIDOYER

Le plaidoyer de **Voix de Femmes** pour le vote, par l'ONU, de l'instauration d'une journée internationale de lutte contre le mariage forcé.

stopforcedmarriage



SOUS LA DIRECTION
DE GUILA CLARA KESSOUS ET ISABELLE ROME

Ensemble pour les droits des femmes!

Préface du Dr Denis Mukwege,
prix Nobel de la paix



-9 mars 2022, Librairie Le Divan, Paris :

Invitation de **Voix de Femmes** à la présentation de l'ouvrage « Ensemble pour le droit des femmes », préfacé par le docteur Denis MUKWEGUE, prix Nobel de la Paix, sous la direction d'Isabelle ROME, ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, avec Guilla Klara KESSOUS, membre de la Harvard University affiliated Institute of Coaching qui accompagne depuis plus de 15 ans de hauts dirigeants dans des programmes de conduite du changement.

Cet ouvrage compile les interventions de dix-huit experts, dont celle de Christine-Sarah JAMA, directrice de **Voix de Femmes**, lors de la conférence en ligne organisée par l'Agence Universitaire de la Francophonie et l'UNESCO le 8 mars 2021.

- 11 mars 2022, Ministère de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances

Voix de Femmes a remis à la conseillère en charge des violences auprès d'Élisabeth MORENO, ex ministre chargée de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, le **Manifeste de Voix de Femmes et des Intrépides** (en version anglaise)* afin qu'il soit transmis dans le cadre de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (CSW), qui s'est déroulée à New York, du 14 au 17 mars 2022. La commission de la condition de la femme des Nations Unies est le principal organe inter-gouvernemental mondial dédié exclusivement à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La Ministre y a représenté la France et l'Union Européenne.

* Version française du Manifeste en annexe page 32 de ce rapport d'activité.



- Le 12 avril 2022, Groupe SOS : Voix de Femmes a animé un atelier de sensibilisation sur le mariage forcé avec 8 des 13 lauréates venues du monde entier, dans le cadre du programme mis en place par Emmanuel MACRON, président de la République, pour renforcer l'action de la France en faveur des défenseurs et défenseuses des droits humains.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - SORORITÉ - DIGNITÉ

MANIFESTE

“12 millions de mineures sont mariées de force chaque année dans le monde. Et on ne compte que les mineures et que les filles !
Les majeures et les garçons aussi subissent le mariage forcé !
Être marié.e de force, c’est **bafouer les droits fondamentaux de chacun**,
c’est nier le droit de choisir et la liberté d’aimer.
Être marié.e de force, c’est vivre des **viols** au quotidien,
c’est céder mais ne pas consentir.
Être marié.e de force, c’est la fin des études et des relations sociales,
la fin de la liberté.
Être marié.e de force, c’est une guerre déclarée contre nous, parfois mortelle.

Parce qu’on fait le silence sur ces millions de femmes.
Parce que quel que soit leur choix, elles se sentent coupables.
Parce qu’il faut du courage pour dire **NON !**
Parce que dire non, c’est aussi se couper de sa famille.

Et parce que le cœur, ce n’est pas un genou que l’on peut plier.
Nous réclamons le droit de choisir.

Nous réclamons
une journée internationale de lutte contre le mariage forcé.

**VOIX DE
FEMMES**

SOS MARIAGE FORCÉ
☎ 01 30 31 05 05

&

LES INTRÉPIDES
Ensemble luttons contre le mariage forcé !

stopforcedmarriage

